



**ARRÊTÉ ETABLISSANT
LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025
n° 2025-RH-022**

Le Maire de Aurseulles,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2021.12.16-95 du 16 décembre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2022-RH-003 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HOLZWIG Winnie	Adjoint administratif	01/08/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Aurseulles, le 11 juillet 2025
Le Maire, M. Gérard LEGUAY

Le Maire (ou le Président),
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le17/07/2025.....

Signature de l'agent :

